

défendu par les journaux libéraux. Il sentait se détacher de lui ses anciens amis, et les circonstances de communiquer avec ses nouveaux amis qui étaient trop compromettants.

Enfin, et c'est ce qui surtout navrait l'honorable M. Mercier, il sentait le peuple s'éloigner de lui. Cette griffe puissante qu'il avait mise sur la population n'avait plus la force de retenir la multitude ingrate prête maintenant à briser son idole. La désaffection faisait son chemin, et tout s'écroulait sous ses pas.

Les séances de la Commission Royale avaient eu lieu, et tout le monde attendait avec anxiété le rapport qui se préparait. Tout à coup, au commencement de décembre, on apprit que M. Angers, fatigué d'attendre la rédaction du rapport retardé par la maladie d'un des commissaires, le juge Jetté, venait de se faire remettre un rapport intérimaire par les deux ennemis de M. Mercier les hon. juges Baby et Davidson.

Sur la foi de ce rapport le lieutenant-gouverneur se décida à accomplir l'acte que lui imposait son parti à Ottawa : le renvoi de ses ministres.

Ce fut le coup d'état du 10 décembre qui renversait M. Mercier du pouvoir après un règne glorieux de quatre années seulement, où il avait eu tous les honneurs, toutes les dignités, toute l'affection du peuple canadien.

La chute fut terrible, les libéraux se regardaient atterrés, anéantis, et pourtant M. Mercier leur infusa encore un regain de vigueur et réussit à leur faire faire face à l'orage. Les élections générales étaient annoncées pour le 8 mars, et il organisa de suite la campagne électorale de son mieux. A ceux qui se faisaient tirer l'oreille pour le défendre personnellement il fit faire campagne sur la condamnation du coup d'état ; aux autres, il laissa carte blanche. On eût alors le curieux spectacle d'élections dans lesquelles une partie des candidats refusaient de défendre leur chef. Mais le plus dangereux, c'est que l'argent, le nerf électoral faisait absolument défaut.